



Convention Cadre de Coopération

entre

L'Université Abderrahmane Mira- Béjaïa (UAMB)

Sise à, route de Targa Ouzemour, Béjaïa 06000- Algérie, représentée par son Recteur, Pr. SAIDANI Boualem

et

Le Forum des Chefs d'Entreprises

(FCE)

Sis à, Boulevard Mustapha Ben Boulaïd, n°06 Béjaïa, représentée par son délégué principal, Dr AZZOUG Djamal

Dans le cadre de la consolidation des relations Université-Entreprise et la valorisation de la recherche scientifique, technique et technologique, *l'Université Abderrahmane Mira- Béjaïa* et le *Forum des Chefs d'Entreprises* s'engagent à établir un espace d'échange et de coopération dans un esprit *gagnant-gagnant et de manière durable* :

Article 1:

L'UAMB et le FCE décident de se rapprocher dans un cadre de collaboration multiforme et synergique qui concerne tous les domaines d'activités considérés d'intérêt commun par les deux Parties. Elles s'engagent à mettre en œuvre et à promouvoir au mieux de leurs capacités le partenariat et les relations de coopération.

Article 2:

Le présent accord a pour objet d'établir le cadre de mise en œuvre et les modalités de coopération entre les deux parties. Cette coopération pourra être d'ordre scientifique, technique, pédagogique et/ou administratif.

Article 3:

La collaboration, objet de la présente convention, portera essentiellement sur les axes suivants:

Animation scientifique conjointe et co-organisation de conférences et séminaires sur des thématiques innovantes. Dans un premier temps, seront organisés à l'UAMB les rendez-vous économiques du forum portant sur des thèmes d'actualité (formation, logistique, contrôle de qualité, etc.)

> Formations et recherche :

- 1. Préparation conjointe des offres de formations pour le développement et la promotion de l'employabilité des nouveaux diplômés.
- 2. Participation aux discussions sur les problématiques de recherche qui seront prises en charge dans le cadre des projets et des mémoires de fin d'études de graduation et de post-graduation.
- 3. Signature des cahiers de charges des stages professionnels au profit des étudiants.
- 4. Elaboration conjointe de projets de recherche d'intérêt commun.
- 5. Mise en place d'un cadre propice à la promotion de la thèse en entreprise et aux activités de prestations de service telles que la maintenance, le contrôle qualité, le consulting etc.

Formation continue:

L'UAMB s'engage à assurer des formations en son sein destinées aux Cadres Professionnels du **FCE** pour des recyclages et un développement de compétences.

Le FCE s'engage à participer au Sponsoring des cérémonies de remises des prix pour chaque fin d'année durant la période de validité de la présente convention.

Article 4:

Les deux parties conviennent de tenir des cycles de réunions afin de tracer un plan de travail et d'établir des bilans des travaux menés dans le cadre de la présente convention.

Article 5:

Aux termes de la présente convention, les deux parties s'engagent à mobiliser toutes les potentialités humaines et matérielles pour la réalisation des objectifs préalablement tracés.

Article 6:

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de six mois, la notification devant être écrite et signée par les deux parties. Néanmoins, la résiliation de cet accord doit se faire à l'amiable et ne peut en aucun cas porter préjudice aux collaborations en cours.

Article 7:

Les deux parties conviennent de respecter le caractère confidentiel des résultats de recherches et s'engagent à ne divulguer leurs contenus sans accord préalable de l'autre partie.

Article 8:

La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties pour une période de cinq (5) années renouvelables. Toute modification de la présente convention nécessite l'approbation écrite des représentants des deux parties.

Fait à Alger le,

Pour l'UAMB

Pr. SAIDANI Bouglem

Recteur

Pour le FCE

Dr AZZOUG Djamal

Délégué principal

Bureau de la Whlaya